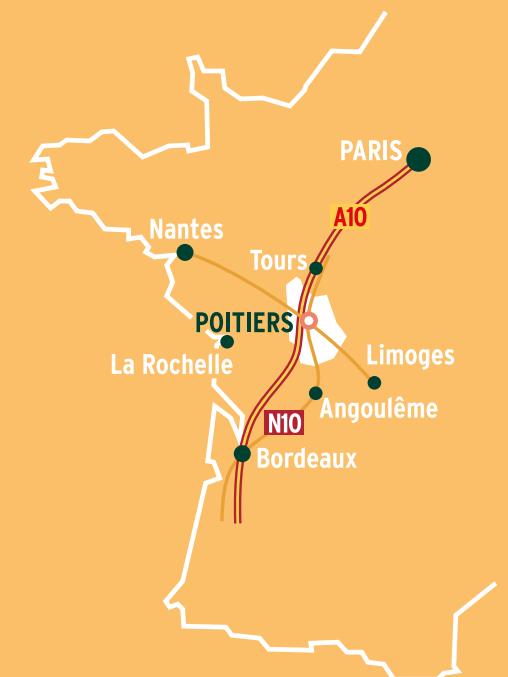


2026 SÉJOURS ENFANTS

LA VIEILLE À VOUS DE JOUER !



LA VIENNE



Votre séjour, notre expertise

Sorties pédagogiques - APPRENDRE EN S'AMUSANT



Des séjours pensés pour éveiller la curiosité, expérimenter, imaginer et comprendre.

Visites patrimoine - REMONTER LE TEMPS



Histoire, monuments, traditions... des séjours pour susciter l'envie de découvrir les secrets d'autrefois.

Nature & sport - RESPIRER, BOUGER, EXPLORER



Des séjours actifs pour se défouler, observer la nature et apprendre à la protéger.

Loisirs & sensations PLACE AU FUN !



Des séjours pour s'amuser, rêver, faire le plein d'émotions et vivre des aventures inoubliables.

4 BONNES RAISONS DE NOUS FAIRE CONFIANCE !

1.

Conseils d'experts + de 25 ans d'expérience au service des groupes

2.

Organisation clé en main et des séjours sur mesure

3.

Qualité et sérénité

Activités encadrées par des professionnels qualifiés et sélectionnés par nos soins.

Nos garanties assurance annulation :

↳ <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf>
↳ <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf>

4.

Un seul interlocuteur du début à la fin de votre projet



CONTACT RAPIDE

Besoin d'un devis ou de conseils personnalisés ?

→ Contactez Chantal au service groupes ou déposez votre demande en ligne

📞 +33 (0)5 49 37 48 58

✉️ groupes@tourisme-vienne.com

🌐 groupes.tourisme-vienne.com

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

Sommaire

Les nouveautés, pages 5 à 6

Idées de séjours, pages 7 à 19

Séjours 3 jours / 2 nuits, pages 7 à 9

Voyageurs du temps

Défis et sensations

À fond les jeux, cap sur la nature !

Séjours 4 jours / 3 nuits, pages 10 à 16

Voyage à travers les âges

Odyssée créative

Mini explorateurs

Un voyage entre patrimoine, nature et émerveillement

Sports et sensations

Immersion totale

Mission nature

Séjours 5 jours / 4 nuits, pages 17 à 18

Découverte pour les curieux

Au cœur de la nature et des étoiles

Conditions Générales de vente, page 19



Nouveautés

Futuroscope Xperiences

2 parcs, toujours plus d'expériences à vivre.

Le **Futuroscope**, c'est ce lieu extraordinaire où le réel et l'imaginaire se côtoient. Vous pourrez rejoindre Mars en roller coaster, dormir dans une base spatiale ou plonger dans un parc aquatique merveilleux aux 1001 couleurs.

Vous affronterez des rapides tumultueux dans Mission Bermudes. Et en 2026, vous ferez éclore un végétal fantastique dans une serre éblouissante. Ici, votre imagination sera votre seule limite. Futuroscope Xperiences.

Une Nouveauté Captivante à la Vallée des Singes : Le singe de l'Hoest !

Préparez-vous à une rencontre inédite ! Originaires des forêts d'altitude d'Afrique centrale, les fascinants **singes de l'Hoest** font leur entrée à la Vallée des Singes.

Très peu présents dans les parcs animaliers européens, la présentation dans le parc de la Vienne, marquera une première en France : ces primates seront visibles en immersion, offrant aux visiteurs une perspective unique sur leur comportement naturel.

Reconnaissables à leur élégant pelage sombre, leur barbe blanche distinctive et un motif roux subtil sur le bas du dos, ces singes arborent également une queue souvent portée avec une courbure gracieuse. Leur allure majestueuse et leur présence inédite promettent de captiver tous les regards et d'enrichir votre visite d'une expérience mémorable.



PULSE UP et BRAIN BOX

enrichissent l'offre déjà variée de loisirs, proposée par Game Parc



Pulse Up

Grâce à ses dalles lumineuses interactives et son sol réactif, ce jeu vous plonge dans un univers ludique inspiré de grands classiques comme Floor is Lava, Snake et Casse-Brique. Une version grandeur nature pour une immersion totale ! En équipe, soyez agiles et communiquez pour faire le meilleur score possible.

Brain Box

Composez votre équipe et tentez de résoudre le secret des 12 boîtes. Coopération, stratégie et course contre la montre... Vivez une aventure dans un décor inspiré d'un des plus grands mystères de l'humanité : les pyramides d'Egypte !

VOYAGEURS DU TEMPS

Découvertes historiques, expériences immersives, spectacles étonnantes... une véritable odyssée au cœur de la Vienne.

À PARTIR DE 146,50 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Spectacle des Géants du Ciel au château des Evêques de Chauvigny
- Visite libre des volières et jeux en bois
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parc du Futuroscope (visite guidée en supplément)
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant sur le parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite éducative commentée d'un quartier historique de la ville de Poitiers
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations



Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits
PRIMAIRES, COLLÈGES ET
CENTRES DE LOISIRS



Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à septembre sur réservation et selon disponibilités

Le prix comprend : les visites et spectacles mentionnés ci-contre, 2 nuits en hôtel 1 sur le site du Futuroscope, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, les goûters, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

DÉFIS ET SENSATIONS

Des défis entre copains, des attractions qui décoiffent et une plongée dans l'univers du Futuroscope : un séjour qui bouge, qui fait le plein de sensations !

À PARTIR DE 208 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Challenge indoor à Game Parc « le Cube », « Laser Maxx », « Pulse Up » et « Goolfy »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parc du Futuroscope (visite guidée en supplément)
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant sur le parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Aquascope, parc aquatique indoor du Futuroscope
- Déjeuner au snack
- Fin des prestations



Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits
PRIMAIRES, COLLÈGES,
CENTRES DE LOISIRS, SECTEURS ADOS

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

De février à décembre sur réservation et selon disponibilités

Le prix comprend : les activités, parcs et spectacle mentionnés ci-contre, 2 nuits en hôtel 1 sur le site du Futuroscope, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, les goûters, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

À FOND LES JEUX, CAP SUR LA NATURE !

Un séjour qui bouge avec des jeux en équipe,
des olympiades en plein air et une rencontre
inoubliable avec des chiens nordiques !

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Challenge indoor à Game Parc « Goolfy », « Laser Maax » et « Pulse Up »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Olympiade sportive à DéfiPlanet « disc-golf », « mini-golf » et « course orientation le Mystère du Domaine »
- Déjeuner à l'hébergement
- Suite des activités
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade avec attelage à chiens sur les sentiers de la base d'environnement nordique de Brion
- Déjeuner pique-nique sur le camp trappeur
- Activité trappeur « tir à l'arc », « tissage »
- Fin des prestations



Designed by [Freepik](#)

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits
CENTRES DE LOISIRS, SECTEURS ADOS

À PARTIR DE 219 €
par personne*



Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les activités mentionnées ci-contre, 2 nuits en yurtes, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

VOYAGE À TRAVERS LES ÂGES !

Gravures préhistoriques, fresques classées à l'UNESCO, forteresse médiévale...
Un séjour pour observer, comprendre et s'émerveiller devant les trésors du passé.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
PRIMAIRES ET COLLÈGES

À PARTIR DE 205 €
par personne*

JOUR 1

- Visite commentée de l'abbaye de Saint-Savin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Atelier pédagogique au choix : « fresque », « calligraphie Caroline » ou « sculpture »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée du Roc-aux-Sorcières et de la forteresse d'Angles-sur-l'Anglin
- Déjeuner pique-nique
- Atelier pédagogique au choix : « parure », « gravure », « peinture »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de la cité médiévale de Chauvigny
- Déjeuner pique-nique
- Spectacle les Géants du Ciel au château des Evêques de Chauvigny
- Visite libre des volières et jeux en bois
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite commentée du musée préhistoire la Sabline à Lussac-les-Châteaux et de deux grottes
- Déjeuner pique-nique
- Atelier « préhistorique »
- Fin des prestations

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à septembre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites, ateliers et spectacle mentionnés ci-contre, 3 nuits en hébergement collectif, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

ODYSSEÉE CRÉATIVE

Ce programme mêle visites et ateliers d'initiation pour les petits curieux avides de connaissances et de découvertes.

JOUR 1

- Visite commentée du musée du Vitrail à Curzay-sur-Vonne
- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Atelier « verre collé »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Ateliers d'initiation à la découverte des métiers du livre à la cité de l'écrit et du livre de Montmorillon
- Déjeuner pique-nique
- Suite des ateliers et visite commentée du quartier du Brouard
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



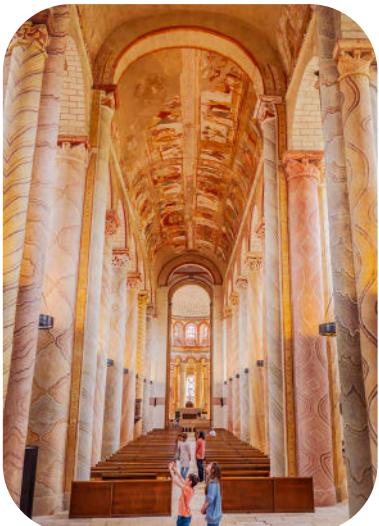
JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade commentée site de l'Ecomusée de Juillé à Saulgé
- Déjeuner pique-nique
- Atelier en lien avec le paysage
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Découverte de l'abbaye de Saint-Savin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, et de la vie monastique en comparant la journée de l'élève et celle d'un moine au Moyen Âge.
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations



Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
PRIMAIRES ET COLLÈGES

À PARTIR DE 220 €
par personne*

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites et ateliers mentionnés ci-contre, 3 nuits en hébergement collectif, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

MINI EXPLORATEURS

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
PRIMAIRES

Sur les traces des animaux, des chevaliers et des trésors enfouis :
un séjour ludique mêlant jeux, découvertes en nature, fouilles archéologiques
et rencontres étonnantes.

À PARTIR DE 229 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Jeu rallye-photo de la cité médiévale et rencontre avec un éleveur de chèvres à Chauvigny
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Découverte de la Réserve Naturelle du Pinail de Vouneuil-sur-Vienne, au choix selon l'âge des enfants :
 - Planète Pinail
 - Secrets de plantes
 - Zoom sur un écosystème
- Déjeuner pique-nique
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite commentée du musée archéologique de Civaux
- Déjeuner pique-nique
- Atelier pédagogique au choix : « préhistoire », « époque romaine », « moyen-âge » ou « archéologie »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de Terre de Dragons à Civaux, rencontre avec les dragons d'hier et d'aujourd'hui !
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations



Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à septembre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites et ateliers mentionnés ci-contre, 3 nuits en hébergement collectif, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

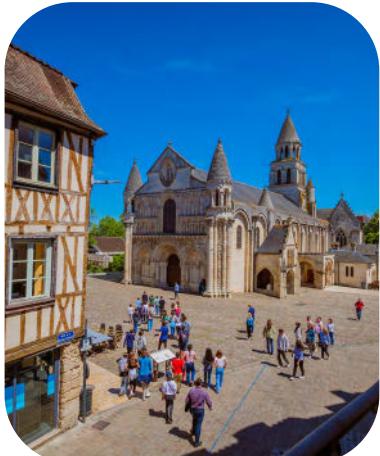
**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

UN VOYAGE ENTRE PATRIMOINE, NATURE ET ÉMERVEILLEMENT

Entre balade urbaine, évasion au fil de l'eau et sensations fortes, un séjour plein de découvertes à vivre.

JOUR 1

- Déjeuner pique-nique à votre charge
- Visite éducative commentée d'un quartier historique de la ville de Poitiers
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Journée à la découverte de la Venise Verte
 - Balade en barque guidée et commentée
- Déjeuner pique-nique
 - Visite de la maison du marais Poitevin
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre au Parc du Futuroscope (visite guidée en supplément)
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant sur le parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement



JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Aquascope, parc aquatique indoor du Futuroscope
- Déjeuner au snack
- Fin des prestations



Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
PRIMAIRES ET COLLÈGES

À PARTIR DE 264 €
par personne*

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à novembre sur réservation et selon disponibilités

Le prix comprend : les visites, activités et spectacle mentionnés ci-contre, 3 nuits en hôtel 1 sur le site du Futuroscope, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, les goûters, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

SPORTS ET SENSATIONS

Ce séjour actif est un concentré d'activités sportives pour jeunes intrépides.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
**CENTRES DE LOISIRS
ET SECTEURS ADOS**

À PARTIR DE 204,50 €
par personne*

Option : nous consulter

JOUR 1

- Déjeuner pique-nique (à votre charge)
- Parcours VéloRail de Chauvigny
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre au Parc du Futuroscope (option en supplément : Aquascope)
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade avec attelage à chiens sur les sentiers de la base nordique de Brion
- Déjeuner pique-nique au camp trapeur
- Descente rivière en canoë ou kayak
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Parcours dans les arbres et tyrolienne
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations



Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites, activités et spectacle mentionnés ci-contre, 3 nuits en camping, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

IMMERSION TOTALE

Des énigmes à résoudre, des attractions à partager et une découverte vivante du Moyen Âge.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
PRIMAIRES, COLLÈGES ET
CENTRES DE LOISIRS, SECTEURS ADOS

À PARTIR DE 241 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Jeu d'enquête à Poitiers ou parcours d'énigmes à la tour fortresse de Monthoiron selon l'âge des enfants
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parc du Futuroscope (visite guidée en supplément)
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant sur le parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parc du Futuroscope
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant sur le parc
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre immersive et ludique au château de Monts-sur-Guesnes
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations



Designed by [Freepik](#)

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités

Le prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits en hôtel 1 sur le site du Futuroscope, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, les goûters, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

MISSION NATURE

Jeux et observations en pleine nature pour découvrir, comprendre et protéger la nature, ponctués d'activités sportives pour se dépasser et s'amuser.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits
PRIMAIRES, COLLÈGES ET CENTRES DE LOISIRS

À PARTIR DE 175 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Course d'orientation « le Mystère du Domaine » à Défiplanet'
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Parc à thème « Mission Areka » à Défiplanet'
 - Une aventure interactive et immersive : énigmes, indices et Pierres de Vie vous guideront pour restaurer l'harmonie de la forêt
- Déjeuner pique-nique sur le parcours
- Suite de la visite du parc à thème
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de la Vallée des Singes
- Déjeuner pique-nique
- Atelier pédagogique au choix : « locomotion », « alimentation », « communication » ou « grands singes »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Activités à DéfiPlanet' « parcours aventure », « tir à l'arc », « disc-golf »
- Déjeuner à l'hébergement
- Suite des activités
- Photo souvenir
- Fin des prestations



Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

De mars à octobre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits aux hébergements les krapahuttes de DéfiPlanet', la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, l'gratisité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratisité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

DÉCOUVERTE POUR LES CURIEUX

Ce programme mêle visites et ateliers d'initiation pour les petits curieux avides de connaissances et de découvertes.

JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Spectacle des Géants du ciel au château des Évêques à Chauvigny
- Visite libre des volières et jeux en bois
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre et jeu de piste à l'abbaye royale de la Réau à Saint-Martin-l'Ars
- Déjeuner pique-nique
- Animation abeilles sur le site de l'abbaye
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite commentée du château fort de Montreuil-Bonnin
- Déjeuner pique-nique
- Atelier « frappe de monnaie »
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



Idée de séjour - 5 jours et 4 nuits
PRIMAIRES, COLLÈGES ET
CENTRES DE LOISIRS

À PARTIR DE 288 €
par personne*

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parcours scénographique et des 30 glorieuses au Cormenier à Champniers
- Déjeuner pique-nique
- Parcours explorateur à la Vallée des Singes à Romagne
- Inclue la visite libre
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 5

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de Terre de Dragons à Civaux, rencontre avec les dragons d'hier et d'aujourd'hui !
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs
D'avril à septembre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 4 nuits en gîte de groupes, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

AU CŒUR DE LA NATURE ET DES ÉTOILES

Entre balades, observations et ateliers, les enfants partent à la rencontre d'une nature pleine de vie... les yeux tournés vers la terre et le ciel !

JOUR 1

- Découverte à la réserve naturelle du Pinail à Vouneuil-sur-Vienne « sur la piste des animaux »
- Déjeuner (Pique-nique) à votre charge
- Suite des activités à la réserve naturelle
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Séance Planétarium à l'Espace Mendès France de Poitiers
- Déjeuner pique-nique
- Atelier scientifique : découverte de l'énergie, de la lumière ou des volcans selon l'âge et le niveau du groupe
- Dîner à l'hébergement
- Soirée étoilée à l'hébergement, observation du ciel avec télescopes
- Nuit à l'hébergement



JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Découverte de la réserve ornithologique, observation de la faune, flore et ballet des oiseaux au lac de Beaumont-Saint-Cyr
- Déjeuner pique-nique
- Atelier créatif
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement



JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Parc du Futuroscope (visite guidée en supplément)
- Déjeuner pique-nique sur le parc
- Dîner en restaurant sur le parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement



Idée de séjour - 5 jours et 4 nuits
PRIMAIRES, COLLÈGES ET CENTRES DE LOISIRS

À PARTIR DE 338 €
par personne*

JOUR 5

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade contemplative au rythme du lama à Jazeneuil
- Déjeuner pique-nique
- Atelier ludique
- Fin des prestations

Sur la base de 20 enfants et 2 accompagnateurs

De mars à octobre sur réservation et selon disponibilités

*Le prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 4 nuits en hébergement collectif, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, les goûters, la taxe de séjour pour les adultes, 1 gratuité adulte par tranche de 10 enfants payants et 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Le prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner le 1^{er} jour et le dîner le dernier jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

Condition de vente groupes

Art.1 - PREAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne, ci-après dénommée l'ADT, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (1) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme, et ses clients.

Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 15 février 2021. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par l'ADT. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'ADT et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-6 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

l'ADT se réserve le droit de ne pas répondre à une demande de devis d'un client dès lors que celle-ci ne comporte pas au moins 2 prestations dans la Vienne.

Art.2 - DEFINITIONS

Vendeur : désigne l'ADT, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme, et qui propose à la vente des prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une prestation touristique, étant entendu que le client peut ne pas être le bénéficiaire ou participante de la prestation touristique, selon que le client souhaite bénéficier personnellement de la prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la prestation touristique achetée par le client auprès du vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de vingt-cinq (25) jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et I-1 (2) de la loi (70-9 du 2 janvier 1970).

Prestataire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la prestation touristique vendue par le vendeur au client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur, d'une part, et par le client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique. Le contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au vendeur et des conditions de réservation propres à la prestation touristique sélectionnée par le client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (1) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée telles que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une prestation touristique ou une prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Partie : désigne le vendeur ou le client, selon le sens donné par la phrase ou ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le vendeur et le client.

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 - PORTEE

Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par l'ADT et figurant sur le document remis au client par l'ADT constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent l'ADT.

3.2 - MODIFICATIONS

l'ADT se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au client par écrit et avant la conclusion du contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-6 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la prestation touristique, affiché sur la brochure ou sur le document d'information préalable et remis par l'ADT au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le client.

Il correspond au prix de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires, dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par l'ADT lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le document d'information préalable remis au client.

3.4 - TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, l'ADT peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différentes territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'affact et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du client. Lorsqu'elle est collectée par l'ADT, le détail de cette taxe est mentionné sur le document d'information préalable remis au client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par l'ADT. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du canal de distribution de l'ADT.

3.6 - PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au client avant la formation définitive du contrat.

Art.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le client ne recevra pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter l'ADT sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer l'ADT le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il lui a fourniées.

Art.5 - REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par l'ADT après la formation du contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-2 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf, par l'effet de cette révision, la hausse du prix étant supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, l'ADT est responsable de plein droit à l'égard du client ou du bénéficiaire de la prestation touristique de l'exécution des services prévus par le contrat. Toutefois l'ADT peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apprenant que le dommage est :

- Soit imputable au client ou au bénéficiaire.
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable.
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité de l'ADT est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le client ne saurait excéder trois fois le prix total de la prestation touristique.

Art.7 - PROCESSUS DE RESERVATION

l'ADT adresse au client un projet de contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par l'ADT et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du contrat signé par le client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (<https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf>) et disponibles sur simple demande auprès de l'ADT et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au contrat ainsi qu'il est dit à l'article 9 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone à l'ADT, soit dans un point de réservation physique de l'ADT. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du contrat.

Art.8 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 (2) du code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'acte ou à la réservation d'une prestation touristique proposée par l'ADT.

Art.9 - PAIEMENT

En cas de réservation à plus de 30 jours du début de la prestation touristique, la réservation devient ferme et définitive et le contrat formé lorsqu'un acompte représentant 25% du total de la prestation touristique est perçu par l'ADT. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client ayant pas versé la totalité du prix de la prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résiliation ainsi qu'il est indiqué à l'article 15 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'un acompte versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.10 - BON D'CHANGE

Dès réception du paiement intégral, l'ADT adresse au client un/des bon(s) d'échange(s) présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la prestation touristique. La remise de ce/s bon/s d'échange/s au(x) prestataire(s) par le client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.11 - ARRIVEE

Le client doit présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le/s bon(s) d'échange(s). En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire touristique dont l'adresse et le téléphone figurent sur le/s bon(s) d'échange(s). Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le client devra donner lieu à aucun remboursement.

Art.12 - DUREE

Le client signataire du contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le contrat.

Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DE LEUR

l'ADT a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après la formation du contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par l'ADT d'une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas acceptée et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par l'ADT, soit de résigner sans faire le contrat. En cas de résolution du contrat, le client se verra rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'il aurait du supporter le client si une annulation était intervenue de sa part à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.14 - ANNULATION DU FAIT DE L'ADT

l'ADT a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48h avant le début si la prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

Si l'ADT est empêché de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, l'ADT qui annule unilatéralement une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du client de la prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être effectuée par écrit à l'ADT. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48h suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par l'ADT et qui ne donne pas lieu à un avenant au contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site

isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accèsibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès de l'ADT dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accèsibilité.

• Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 7 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

• Total du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 7 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/mauvaise présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le client à l'ADT et viennent s'ajouter à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le client au titre de la réservation.

Si le client souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat et est disponible via <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf> et <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf>. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du client, les frais monétaires liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.

Toute demande de modification du dossier, du fait du client, qu'elle concerne la date, la durée du séjour, l'hébergement, les repas ou tout autre motif pourra faire l'objet de frais.

Modification

Délai constaté avant le début

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de modification
Plus de 15 jours	25%
De 14 à 4 jours	60%
De 3 jours à 1	100%

Les frais de modification sont payés par le client à l'ADT. Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de modifications ne sont pas pris en charge par l'assureur.

Art.16 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part de l'ADT. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.17 - CESSATION DE CONTRAT

Le client peut céder le contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la prestation touristique. Dans ce cas, le client est tenu d'informer l'ADT de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation touristique. l'ADT communique alors sans délai au client le montant des frais afférents à cette cessation, frais qui ne sauront excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le prestataire et le coût de traitement du dossier de cessation par l'ADT. En cas de cessation, le client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis de l'ADT du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cessation.

Art.18 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

18.1 - CAPACITE

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le prestataire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du contrat pour ce motif sera alors considérée à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera inchangé à l'ADT.

18.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le dépôt d'un dépôt de garantie à effectuer par le client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au prestataire ou son représentant au début de la prestation touristique. De façon contractuelle, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client déductible d'un coût de l'éventuelle remise en état, et des dégradations imputables au client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour de départ du client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradation) est restitué par le prestataire au client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le client est tenu de jour du bien loué en bon état de famille. L'état de propriété de l'hébergement à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

18.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au prestataire contre reçus. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

18.4 - HOTELLEURIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du

départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.19 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

l'ADT se réserve le droit d'organiser une activité prévue au contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-dessous.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le client ne saurait prétendre à une autre indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. l'ADT se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art.20 - ANIMAUX

Le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourné en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, prévise si l'accès de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.21 - ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenus de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance «fête ou villégiature». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

l'ADT met à la disposition du client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assurance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au client en même temps que le document d'information préalable et est disponible via <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf> et <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf>. l'ADT est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art.22 - RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit à l'ADT sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance de l'ADT dans les 48 heures suivantes.

Art.23 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté l'ADT et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le

L'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne

Votre partenaire unique pour l'ensemble de vos projets

 + 33 (0)5 49 37 48 58

 groupes@tourisme-vienne.com

 groupes.tourisme-vienne.com

Crédits photos : ©agence Zebrelle ©Futuroscope Xperience ©Cardinaud Mercier ©ADT86 ©Freepik (<https://fr.freepik.com/images>) ©Amélie R. Pomme Verte ©Game Parc ©Clo&Clem ©Momentum Productions ©Libellab ©Marie Boutet OT Grand Châtellerault ©GCom OT Sud Vienne Poitou ©Film et images.fr ©Mendes France ©vos destinations nature -DéfiPlanet' ©singe de l'Hoest 2 - Apenheul ©Agence Zebrelle Driss D Loudiyi - Mission Areka ©S Laval Accrobranche DéfiPlanet'

